



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foires

Question écrite n° 16848

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les modalités de délivrance de licences de 4e catégorie dans le cadre de foires où sont commercialisés en vente directe des produits viticoles. Cette procédure inclut l'appréciation du parquet dans le ressort duquel se trouve le lieu de vente, ce qui peut être assimilé à une limitation de la liberté de commerce dans la mesure où les intéressés ne peuvent connaître les critères retenus en cas de rejet de leur demande. Il lui demande donc si, en concertation avec M. le garde des sceaux, il ne serait pas possible de rétablir une certaine égalité entre la grande distribution et les viticulteurs déjà soumis à de très nombreuses démarches administratives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16848

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3083